

Compte-rendu

A Paris, le 8 mars 2024

Programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2024-2027

Groupe de travail du 7 mars 2024

Ce groupe de travail (GT) était présidée par Nadine RICHARD-PEJUS, adjoint au chef du service des ressources humaines (SRH), accompagnée notamment de Armelle FALASCHI, cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale.

FO Agriculture était représentée par Nathalie BERTRAND, Patrice CHASSET et Mathieu PINSON

A RETENIR

Programme de Prévention et d'Amélioration des Conditions de Travail 2024-2027 : Le Service des Ressources Humaines (SRH) élabore régulièrement un programme de prévention visant à améliorer les conditions de travail pour la période 2024-2027. Structuré en quatre axes, ce plan devra notamment répondre à la demande des Organisations Syndicales (OS) concernant la Qualité de Vie au Travail (QVCT) et sera présenté lors de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) d'octobre 2024.

Continuité et Alignement Stratégique : Le programme se prolonge sur la base des actions précédentes et est aligné sur le programme national de prévention (PNP). Il sera décliné en ateliers axés sur chaque axe, en collaboration avec les inspecteurs en santé et sécurité au travail (ISST) et la médecine du travail.

Axes du Programme : Les axes du programme incluent l'évaluation des risques, l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'amélioration des conditions de travail, et l'adaptation des espaces de travail. Chacun de ces axes propose des actions concrètes pour renforcer la sécurité et le bien-être au travail.

Évaluation des Risques et Suivi : L'axe d'évaluation des risques vise à renforcer la culture de prévention en suivant des indicateurs SSCT, actualisant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), et organisant l'analyse des accidents du travail.

Intégration des Nouveaux Arrivants : L'accompagnement des nouveaux arrivants comprend l'intégration de sujets SSCT dans le livret d'accueil, des visites de site, et l'identification de référents SSCT pour sensibiliser les agents aux enjeux de santé et sécurité au travail. Il a été convenu d'étendre certaines actions de cet axe à l'ensemble de la communauté de travail.

Amélioration des Conditions de Travail : L'axe sur l'amélioration des conditions de travail propose des actions pour promouvoir la qualité de vie au travail, prévenir les risques psychosociaux (RPS), et adapter les espaces de travail aux nouveaux risques émergents.

De quoi parle t on ?

Le programme de prévention en administration centrale vise à prévenir les risques professionnels et à améliorer les conditions de travail pour la période 2024-2027. Ses actions sont structurées en quatre axes principaux, chacun avec ses objectifs spécifiques.

Le Service des Ressources Humaines (SRH) propose de débattre sur les axes, la méthode et le calendrier qui répondra par ailleurs à la demande des Organisations Syndicales (OS) sur la Qualité de Vie au Travail (QVCT). La cible est une présentation du programme de prévention en administration centrale lors de la formation spécialisée santé, sécurité et condition de travail (F3SCT) d'octobre 2024.

Le plan couvrira la période 2024-2027 et s'inscrit dans la continuité du précédent, avec des actions alignées sur sa durée, privilégiant la méthode précédente avec un atelier par axe pour proposer des actions concrètes, notamment une déclinaison sur le périmètre de l'administration centrale (AC) du programme national de prévention (PNP).

Le Service des Ressources Humaines (SRH) a présenté le projet, réalisé en collaboration avec Pierre Clavel, responsable du réseau des inspecteurs en santé et sécurité au travail (ISST), articulé entre les différents plans ou programmes.

Au niveau national, les axes du plan incluent le pilotage et la gouvernance, le renforcement de la prévention primaire, la prévention de la désinsertion et le maintien dans l'emploi, et l'amélioration du système des acteurs. Le travail se fera par atelier sur chaque axe, avec différentes configurations selon les thématiques, en collaboration avec les ISST, le service de la médecine du travail et les assistants de prévention.

Au niveau de l'administration centrale, les axes reprennent les priorités précédentes, avec un accent sur le renforcement de l'accueil des nouveaux arrivants et une bonne articulation avec le projet de PNP national. Ces propositions doivent être discutées et enrichies lors de la prochaine réunion de la F3SCT. Les actions seront définies dans les ateliers, avec des amendements des organisations syndicales, en accordant une attention particulière à l'aspect opérationnel dans leur mise en œuvre.

Axe 1 : Évaluation des Risques

Dans cet axe, l'objectif est de renforcer la culture et le pilotage de la prévention des risques au sein des services. Pour cela, le suivi des indicateurs Santé, Sécurité, et Conditions de Travail (SSCT) est préconisé afin d'identifier les risques de manière précise et d'adapter en conséquence le programme de prévention. Les actions envisagées incluent l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), la mise à jour des registres Santé et Sécurité au Travail (SST), ainsi que l'organisation de formations à l'analyse des accidents du travail.

Débat

Renforcement des Outils de Pilotage et de Suivi : L'idée de renforcer les outils de pilotage a été évoquée, notamment avec la mise en place d'un observatoire national de la SST. Cette initiative vise à mieux suivre et évaluer les conditions de sécurité et de santé au travail à l'échelle nationale.

Actualisation Régulière du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) : Un consensus a émergé quant à l'importance d'actualiser régulièrement le DUERP. Cette mise à jour périodique

permet de prendre en compte les nouveaux risques émergents et d'adapter les mesures de prévention en conséquence. Au sein de ce document, une attention particulière doit être apportée à l'évaluation des risques psychosociaux (RPS).

Implication des Agents dans l'Évaluation des Risques : Il a été souligné qu'il est crucial d'impliquer davantage les agents dans l'évaluation et l'identification des risques professionnels. Cette participation active permet non seulement de sensibiliser les travailleurs aux dangers potentiels, mais aussi de bénéficier de leur expertise pour une évaluation plus complète des risques.

Promotion de la Culture de la Prévention : La nécessité de promouvoir la culture de la prévention a été unanimement reconnue. Il est essentiel de sensibiliser l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail pour réduire les accidents et les maladies professionnelles.

Formation et Sensibilisation des Agents : Des suggestions ont été faites pour proposer des formations spécifiques, telles que des formations à l'analyse des accidents du travail, afin de renforcer les compétences des agents en matière de prévention des risques professionnels. De plus, des visites de site ont été envisagées pour sensibiliser les travailleurs aux dangers potentiels sur leur lieu de travail.

Communication et Transparence : Il a été convenu qu'une communication régulière des informations pertinentes, telles que les extraits des registres SST et les bilans des actions menées, est essentielle pour maintenir un dialogue ouvert et transparent sur les questions de sécurité et de santé au travail.

Axe 2 : Accompagnement des Nouveaux Arrivants

Ce deuxième axe vise à informer et sensibiliser les nouveaux arrivants sur les mesures de prévention en matière de santé, sécurité, et conditions de travail. Les actions proposées comprennent l'ajout de sujets SSCT dans le livret d'accueil, des visites systématiques de site, l'articulation avec des formations e-learning, ainsi que l'identification des référents SSCT.

Débat

Amélioration de l'Accueil des Nouveaux Arrivants et Clarification des Rôles en Matière de Sécurité au Travail : Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer l'accompagnement des nouveaux agents afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail. Des actions ont été proposées, telles que la mise en place d'un livret d'accueil exhaustif et la formation des nouveaux arrivants sur les pratiques de gestion des risques professionnels. Cela vise à assurer une meilleure intégration des agents et à favoriser une culture de prévention au sein de l'organisation. Le parcours d'accueil qui prévalait à la DGAL permettait de s'assurer que tout nouvel arrivant disposait de toutes les informations utiles, de part son caractère obligatoire,

Besoin de Formation et de Clarification des Rôles en Cas d'Incendie : Des préoccupations ont été soulevées quant à la compréhension des rôles et des procédures en cas d'incendie. Malgré l'apposition d'étiquettes dans les couloirs, le personnel n'était pas suffisamment informé sur le rôle des guides et des serre-files. Pour remédier à cette lacune, il a été décidé d'organiser des formations spécifiques sur ce sujet et de mettre en place des sessions de sensibilisation régulières pour l'ensemble du personnel.

Clarté des Services de Médecine du Travail : Une autre préoccupation importante a été la clarté des missions des services de médecine du travail. Il a été souligné qu'il est essentiel que les agents connaissent clairement l'emplacement et le rôle de ce service pour pouvoir accéder aux conseils nécessaires en matière de santé au travail. Des efforts seront déployés pour clarifier ces informations et les intégrer dans les objectifs

de l'administration.

Demands d'Amélioration et d'Élargissement des Actions : Enfin, des demandes spécifiques ont été faites, notamment celle d'un conseiller en prévention à temps plein pour répondre aux besoins croissants en matière de sécurité au travail. De plus, il a été suggéré d'élargir le périmètre de certaines actions pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des agents et garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous.

Axe 3 : Amélioration des Conditions de Travail

Dans cet axe, l'objectif est d'identifier des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS). Les actions envisagées incluent des initiatives telles que une Retex sur le télétravail à la DRIAAG, des expérimentations sur les espaces de discussion (EDD), le partage des bonnes pratiques, ainsi qu'une campagne d'information sur les enjeux liés aux conditions de travail.

Débat

Amélioration de la Qualité de Vie au Travail et Prévention des Risques Psychosociaux : La discussion s'est concentrée sur la nécessité de développer des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail et à prévenir les Risques Psychosociaux (RPS). Les organisations syndicales ont souligné l'importance de plusieurs mesures, notamment le partage des bonnes pratiques, la conduite de campagnes d'information et la formation des managers. Le responsable hiérarchique de 1^{er} niveau joue un rôle essentiel dans l'organisation du travail de ses agents et il convient de réfléchir à des modes d'organisation au niveau de la maille du bureau visant à limiter les RPS.

Élargir la Portée des Actions : Pour les organisations syndicales, il est crucial d'étendre le champ des actions en incluant des aspects tels que la gestion des commandes et de la charge de travail en administration centrale. Ils estiment que se limiter au télétravail, à la charte du temps et au droit à la déconnexion est insuffisant pour répondre aux besoins actuels des travailleurs.

Nouvelles Réflexions et Perspectives : Les organisations syndicales ont également abordé des notions telles que la conduite du changement et la redéfinition de la normalité de la gestion du temps dans le milieu professionnel. Il est apparu nécessaire d'examiner de près l'organisation du travail et de trouver un équilibre entre les exigences professionnelles et la vie personnelle des agents. La demande d'actualisation du RIALTO a été réitérée,

Vers des Solutions Pratiques et Concrètes : Pour répondre à ces défis, il a été suggéré de concentrer les efforts sur les solutions existantes tout en explorant de nouveaux leviers d'action. Les retours d'expérience des groupes non encadrants et encadrants ont été considérés comme précieux pour orienter les décisions et les actions à venir.

Axe 4 : Adaptation des Espaces de Travail

L'axe 4 vise à intégrer la prévention des risques dans les espaces de travail, y compris dans le cadre du télétravail, en tenant compte des nouveaux risques émergents. Des actions telles que la sensibilisation aux risques liés aux gestes et postures, au changement climatique, ainsi qu'au diagnostic de sécurité des bâtiments, sont proposées.

Débat

Nouvelle dénomination de cet axe : Entre autres dénominations convergentes, il a été proposé « Optimisation/Amélioration des Environnements de Travail pour la Sécurité et le Bien-être ».

Adaptation des Espaces de Travail pour la Prévention des Risques : L'adaptation des espaces de travail pour intégrer la prévention des risques implique plusieurs mesures essentielles. Cela comprend la sensibilisation aux diverses thématiques telles que les gestes et postures, le changement climatique, ainsi que la prise en compte des risques bâtimentaires comme la sécurité et l'accessibilité.

Priorité à la Prévention Primaire : Il est crucial de donner la priorité à la prévention primaire sur les différents axes. Cela implique d'associer dès le début du processus les organisations syndicales et les agents pour intervenir de manière proactive dans la gestion des risques.

Implication dans la Conception et l'Ergonomie des Bureaux : Il est souligné l'importance de l'implication des agents et leurs organisations syndicales dans la conception et dans l'ergonomie des bureaux. Il est également mentionné des sujets tels que la sobriété et l'adaptation aux changements climatiques.

Intérêt pour le Flexoffice : L'intérêt pour expérimenter le flexoffice est exprimé par le SG, un concept qui nécessiterait un Retex préalable sur cette pratique pour les organisations syndicales, d'autant que jusqu'alors l'administration centrale à assurer que chaque agent doit disposer d'un bureau fixe..

Méthode et calendrier

Les actions envisagées au sein des 4 axes seront débattues, complétées et amendées au sein de 4 ateliers distincts. Chaque atelier sera animé par un binôme porteur du projet et un assistant de prévention. Les ateliers comporteront un nombre limité mais représentatif de participants.

Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4
Évaluation des risques	Accueil des nouveaux arrivants	Amélioration des conditions de travail	Espaces de travail
<i>Participants envisagés :</i> 2 assistants prévention, 1 représentant MAG/DSS 2 RP BASS	<i>Participants envisagés :</i> 2 assistants prévention 1 représentant MAG/DSS 2 RP BASS	<i>Participants envisagés :</i> 2 assistants prévention 1 représentant MAG/DSS 2 RP BASS	<i>Participants envisagés :</i> Médecine de prévention, 2 assistants prévention, 1 représentant MAG/DSS/SDLP 2 RP BASS

• Éléments proposés en matière de calendrier :

GT F3SCT AC	F3SCT AC	Ateliers de travail/axe	F3SCT AC
7 mars 2024	14 mars 2024	entre avril et juillet	16 octobre 2024
Échanges sur les axes du programme de prévention AC et sur les éléments de méthode	Validation des axes du programme de prévention AC et des éléments de méthode	Définition opérationnelle des actions envisagées pour chacun des axes du programme de prévention	Présentation du programme de prévention AC

Conclusion

La réunion du Groupe de travail du 7 mars 2024 sur le Programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour la période 2024-2027 a été un moment crucial pour identifier les défis à relever et les actions à entreprendre. À travers les quatre axes principaux définis, le Service des Ressources Humaines (SRH) a proposé une approche complète visant à renforcer la sécurité, le bien-être et la qualité de vie au travail.

Dans un premier temps, l'accent a été mis sur l'évaluation des risques, soulignant l'importance de renforcer la culture de la prévention et de développer des outils de suivi adaptés. Ensuite, l'accompagnement des nouveaux arrivants a été abordé, mettant en avant la nécessité d'une intégration efficace des agents et d'une clarification des rôles en matière de sécurité au travail.

Le troisième axe a mis en lumière l'importance de l'amélioration des conditions de travail et la prévention des Risques Psychosociaux (RPS), tout en élargissant la portée des actions pour répondre aux besoins actuels des agents. De part son importance majeure au regard des 3 autres axes, la composition de l'atelier s'y attelant a été revu et chaque organisation syndicale y aura un représentant. Seule l'acculturation de cette amélioration par l'ensemble des agents y compris par toute la chaîne hiérarchique permettra de générer le cercle vertueux attendu. Enfin, l'adaptation des espaces de travail a été discutée, avec un intérêt particulier à la sensibilisation aux nouveaux risques émergents.

Dans l'ensemble, cette réunion a permis d'engager un débat constructif pour garantir un environnement de travail sûr et sain. Il faut maintenant poursuivre le travail de définition des actions dans les ateliers ad hoc dans le but d'améliorer durablement les conditions de travail au sein de l'administration centrale.

La date de la prochaine F3STCT du CSA-AC est confirmée pour le 14 mars.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations et, le cas échéant, difficultés en la matière.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

